159556 - Il leur sert d’imam alors qu’ils le détestent mais ne peuvent pas le renvoyer

question

Celui qui nous dirige la prière est un homme que tous les fidèles détestent. Au point que certains ont juré de ne plus fréquenter la mosquée aussi longtemps qu’il y dirigera la prière. La plupart des habitants de la zone ne prient pas dans la mosquée à cause de lui. L’homme ne maîtrise que très peu du Coran et ne sait rien des règles de la prière. Pire, on lui connait de mauvaises mœurs et de graves nuisances qu’il porte à ses voisins. Bien qu’il y’ait des gens qui méritent mieux que lui de servir d’imam, il persiste à s’occuper de la tache sans que personne ne le lui demande. Il ne propose pour son remplacement que ses proches qui viennent lui rendre visite. Devons-nous prier derrière lui ou prier individuellement ou aller prier dans une autre mosquée ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si l’imam en question est détesté par les gens à cause de sa foi, son ignorance, son iniquité et ses nuisances à ses voisins, il ne doit pas leur diriger la prière. On doit le renvoyer et le remplacer par un autre plus méritant.

At-Tirmidhi (360) a rapporté d’après Abou Oumamah (p.A.a) que le Messager d’Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Les prières de trois (personnes) ne dépassent pas leurs oreilles : l’esclave en fuite jusqu’à son retour (auprès de son maître), une femme qui passe la nuit alors que son mari est en colère contre elle, et celui qui sert d’imam à des gens qui le détestent. » (Jugé bon par al-Albani dans *Sahihi* at-Tirmidhi.

Al-Khattabi a dit : « Il semble que cette menace est adressée à un homme incompétent qui usurpe la fonction d’imam de sorte à se faire détester par les fidèles. En revanche, s’il mérite la fonction,

c’est à ceux qui le critiquent qu’il faut s’en prendre. » Extrait d’*Awn al-Maboud* (2/213)

On a interrogé cheikh al-islam, Ibn Taymiyyah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) à propos d’un homme qui sert d’imam à des gens qui le détestent.

Voici sa réponse : « S’ils le détestent pour une raison religieuse comme ses mensonges ou son injustice ou son ignorance ou son attachement aux innovations et autres choses pareilles, et aiment un autre parce qui est meilleur parce que plus véridique, mieux instruit et plus pieux, alors on doit désigner celui qu’ils aiment. Celui qu’il détestent ne doit plus leur servir d’imam. »Extrait d’*al-Madjmou al-Fataawa* (23/373).

Si on ne peut pas l’écarter et le faire remplacer par le meilleur, alors il convient que les fidèles aillent chercher une autre mosquée dont l’imam leur donne satisfaction parce qu’il maîtrise le livre d’Allah, applique la Sunna et comprend les règles de la prière.

Si une partie d’entre eux n’y arrivent pas, ils peuvent continuer de supporter l’imam en place et de s’efforcer à le rendre meilleur en lui prodiguant des conseils dans la mesure du possible. Qu’ils ne prient pas individuellement ni chez eux, même en groupe, car l’accomplissement de la prière en commun à la mosquée est une obligation.

Les Compagnons et leurs successeurs priaient derrière des imams iniques, au lieu de les boycotter.

Cheikh al-islam, Ibn Taymiyyah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Quand on ne peut pas empêcher l’imam, manifestement licencieux, de diriger la prière sans commettre une nuisance plus grave que ses actes, il n’est pas permis de l’écarter . On doit continuer d’accomplir derrière lui les prières qu’on ne peut pas faire autrement, comme les prières du vendredi et les prières à faire en commun, à moins de disposer d’un autre imam.

C’est la raison pour laquelle les Compagnons faisaient ces prières derrière al-Hadjdjadj et al-Moukhtar ibn Abi Oubayd ath-Thaqafi et d’autres. En effet, rater ces prières est bien plus grave que de les accomplir sous la direction d’un imam licencieux, en particulier quand cette attitude ne

l’amène pas à changer de conduite car, dans ce cas, on rate un intérêt religieux sans écarter un dégât.

Voilà pourquoi les partisans du boycott au temps des ancêtres pieux et des imams exempts d’innovation peu nombreux.

Quand on a la possibilité d’accomplir lesdites prières sous la direction d’un imam pieux, cela vaut mieux que de les faire derrière un imam licencieux. » Extrait de *Madjmou al-Fatawa* (23/323-344)

Allah le sait mieux.